

# IMPACT MACROECONOMIQUE DE L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS : RECESSION, REPRISE ET DOMMAGES PERMANENTS

PAR **ARTHUR JACOBS**

Collaborateur Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale ; étudiant en master Economics UGent

## 1. INTRODUCTION

La crise sanitaire mondiale provoquée par l'apparition du virus SARS-CoV-2, ainsi que les mesures de protection sanitaire prises par les pouvoirs publics du monde entier, ont eu des effets macroéconomiques considérables. Il existe un consensus sur l'existence d'un impact important sur pratiquement toutes les variables macroéconomiques, mais les prévisions restent très incertaines et dépendent encore fortement du scénario retenu en ce qui concerne la propagation future du virus et le développement d'un vaccin. Cet article porte sur l'impact économique de la crise de la COVID-19 jusqu'à présent et les perspectives de reprise future. Les principales évolutions du marché du travail sont également évoquées. Les développements belges dépendent fortement du contexte international vu le caractère mondial prononcé de la crise et le degré élevé d'ancrage de la Belgique dans l'économie mondiale. Pour terminer, nous examinons l'interaction entre les conséquences macroéconomiques de la crise du coronavirus et les questions qui se posaient déjà avant la crise, notamment les finances publiques, les inégalités entre les différentes classes de revenus et niveaux d'éducation, les coûts du vieillissement et l'inégalité entre les genres. Compte tenu de l'impact exceptionnellement important de la pandémie sur des aspects très divers de l'espace économique, cet article ne prétend pas commenter de manière exhaustive les conséquences macroéconomiques de la crise. Seules les grandes lignes sont exposées ci-après.

## 2. REcul HISTORIQUE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

### 2.1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'apparition du coronavirus et les mesures sanitaires drastiques, nécessaires pour préserver la santé publique, ont entraîné une baisse sans précédent de l'activité économique à partir de mars 2020. Selon les estimations d'Eurostat, le produit intérieur brut (PIB) réel désaisonnalisé a diminué de 3,6 % dans la zone euro et de 3,2 % dans l'Union européenne (UE) au premier trimestre de 2020, par rapport au dernier trimestre de 2019. Ces chiffres donnent une image légèrement plus positive que les *flash estimates*<sup>1</sup> publiées par Eurostat le 15 mai, mais il s'agit toujours des baisses les plus fortes depuis le début des séries chronologiques en 1995. Le recul de l'activité économique était dès lors déjà important au premier trimestre, alors

---

(1) Estimations actuelles (provisoires).

que la plupart des Etats membres de l'UE n'ont appliqué le *lockdown* qu'à partir de la mi-mars. Le ralentissement de l'activité économique était marqué par une forte hétérogénéité entre les secteurs. Par exemple, l'industrie a été frappée de plein fouet par la récession. Les données d'Eurostat montrent qu'en avril 2020, la production industrielle désaisonnalisée dans la zone euro a chuté de 17,1 % par rapport à mars 2020 (baisse de 17,3 % dans l'UE). A titre de comparaison, pendant la crise financière de 2008-2009, la plus forte baisse mensuelle de la production industrielle était de l'ordre de 3 à 4 %.

Les principaux effets négatifs des mesures de restriction des contacts sur l'activité économique dans l'UE ne se sont toutefois fait sentir qu'au deuxième trimestre de 2020 : *les flash estimates* d'Eurostat indiquent que le PIB de la zone euro a diminué de 12,1 % au deuxième trimestre et le PIB de l'UE, de 11,9 % (chaque fois par rapport au premier trimestre de 2020). Ces estimations sont légèrement meilleures que la contraction économique initialement prévue par la Commission européenne, à savoir une croissance négative de 13,5 % par rapport au premier trimestre de 2020.

La Commission table sur une reprise de l'activité économique au second semestre de l'année et il semble que l'assouplissement progressif des mesures sanitaires restrictives en mai ait déjà stimulé une reprise économique partielle. Les données d'Eurostat montrent que la production industrielle – souvent considérée comme un indicateur de tendance du PIB – a augmenté de 12,4 % en mai dans la zone euro et de 11,4 % dans l'UE, à chaque fois par rapport au mois d'avril. Les chiffres provisoires sur la production industrielle en juin indiquent également une reprise prudente de l'activité. Pour l'ensemble de l'année 2020, la Commission table sur une baisse de 8,7 % dans la zone euro et de 8,3 % dans l'UE, ce qui représente une révision à la baisse des prévisions des *Spring Forecast* de la Commission. Les attentes quant à la croissance économique en 2021 ont également été corrigées à la baisse, avec une croissance de 6,1 % dans la zone euro et de 5,8 % dans l'UE. Ce pronostic se base en outre sur l'absence d'une deuxième vague d'infections significative et sur une politique fiscale et monétaire crédible et ciblée qui facilite une reprise de l'activité économique.

Au niveau mondial, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit dans l'ensemble pour 2020 une croissance économique négative de -4,9 % et une reprise économique plus progressive que dans ses prévisions initiales. Les prévisions restent en outre soumises à un risque baissier tant qu'il n'y a pas de vaccin contre la COVID-19 et que la situation de la santé risque de se dégrader. Le FMI indique également que la consommation a reculé plus que prévu, ce qui entraîne une baisse de l'activité économique plus prononcée que dans un scénario où seules les chaînes de production sont perturbées par les restrictions sanitaires. Les récessions peuvent être atténuées lorsque les consommateurs *désépargnent* afin de garder un certain niveau de consommation, phénomène dénommé *consumption smoothing*. Le FMI craint dès lors une absence de *consumption smoothing*, ce qui est confirmé pour la zone euro par les données d'Eurostat : le coefficient d'épargne – la fraction du revenu disponible épargnée – atteint son plus haut niveau depuis le début des séries chronologiques en 1999, à savoir 16,9 %. Les données d'Eurostat pour l'UE montrent que cette augmentation résulte, d'une part, d'un accroissement du revenu disponible des ménages et, d'autre part, d'une baisse de la consommation. Une telle diminution exogène de la consommation

peut avoir plusieurs explications. Bénassy-Quéré et al. (2020) associent, par exemple, la *distanciation sociale* et le *lockdown* à une baisse de la consommation sociale : les mesures de lutte contre la propagation du virus ont indirectement pour effet de limiter la demande des produits souvent consommés en groupe. D'autre part, la perte de confiance des consommateurs est probablement aussi un facteur explicatif : les *flash estimates* de la Commission européenne montrent un déclin historique de l'indicateur de confiance des consommateurs dans la zone euro pour le mois d'avril. L'indicateur de la Banque nationale de Belgique (BNB) pour la confiance des consommateurs belges a également fortement baissé en avril. La réduction des possibilités de consommation due aux mesures sanitaires et la perte de confiance des consommateurs semblent donc avoir provoqué un choc sur la demande, ce qui aggrave les effets de la perturbation des chaînes de production. Il en résulte que l'économie mondiale a été touchée au premier semestre de 2020 par une récession d'une proportion sans précédent.

## 2.2. BELGIQUE

Pour la Belgique, la BNB et le Bureau fédéral du Plan tablaient initialement sur une contraction du PIB réel de 8 % en 2020 et une croissance de 8,6 % en 2021, ce qui implique une reprise économique quasi-complète. Dans ses *Summer Forecast*, la Commission européenne table entre-temps sur une baisse du PIB réel belge de 8,75 % et sur une reprise seulement partielle en 2021, avec une croissance positive de 6,5 %. Dans de récentes estimations, le Bureau fédéral du Plan prévoit également un recul plus marqué en 2020 et une reprise plus faible en 2021 que dans son estimation initiale. L'activité économique devrait toutefois être plus performante que les moyennes de la zone euro et de l'UE durant ces deux années. Les estimations pour la Belgique, tout comme les prévisions pour l'environnement international, sont évidemment soumises à une incertitude accrue : si les résurgences du virus imposent à nouveau des restrictions sur l'activité économique, cela aura une forte influence baissière sur le PIB.

Bien que la Belgique n'ait été soumise à des mesures sanitaires restrictives que pendant une partie limitée du premier trimestre, le PIB a fléchi de 3,5 % par rapport au dernier trimestre de 2019. Cette diminution est pratiquement identique à la moyenne de la zone euro. La BNB s'attendait à une très forte contraction de 16 % au deuxième trimestre par rapport au premier trimestre de 2020, mais le PIB corrigé des variations saisonnières et du calendrier n'a finalement diminué que de 12,1 % (à nouveau très en ligne avec la moyenne de la zone euro). Pour la Belgique également, outre les perturbations du côté de l'offre, on observe un recul de la consommation : le coefficient d'épargne désaisonnalisé des ménages a fortement augmenté au premier trimestre de 2020 pour atteindre, selon les données d'Eurostat, un niveau historiquement élevé de 19,1 %. Cet indicateur n'a dépassé ce seuil qu'au quatrième trimestre 2008 et au premier trimestre 2009 (respectivement 19,9 % et 20,1 %). Au deuxième trimestre, d'importantes composantes de la demande intérieure ont continué à descendre : les dépenses de consommation des ménages ont diminué de 12,7 % et les investissements des entreprises, de 19,9 % (à chaque fois par rapport au trimestre précédent). Pour un pays comme la Belgique, qui est fortement ancré dans les chaînes internationales de production et de transport –, le commerce international total en pourcentage du PIB s'élevait à 165,32 % en 2018, selon les données de la Banque mondiale – la fermeture des frontières nationales a entraîné un recul supplémentaire de la demande totale de

production intérieure. En outre, la demande a chuté chez les principaux partenaires commerciaux de la Belgique : la BNB a fait état d'une baisse significative de l'indice PMI<sup>2</sup> de l'industrie – qui évalue la confiance des directeurs d'achat sur la base de données d'enquêtes – en avril 2020 pour l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. En raison de la plus forte diminution des importations, la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB au premier trimestre a néanmoins été positive et cette contribution devrait être neutre pour le deuxième trimestre.

La BNB s'attend à ce que l'économie belge se rétablisse au second semestre de 2020 mais, dans ses prévisions, la reprise reste graduelle et incomplète pour les années à venir. La lente progression des possibilités d'exportations pour la Belgique – qui ne devraient revenir qu'en 2022 au niveau de fin 2019 – et le renforcement très graduel de la demande intérieure contribuent au caractère progressif de la reprise. Le caractère incomplet de la reprise peut être imputé aux dommages permanents que subit l'économie belge à la suite des faillites d'entreprises intrinsèquement rentables : les enquêtes de l'Economic Risk Management Group (ERMG) révèlent des risques de faillite très élevés, surtout dans le secteur de l'horeca et de l'art. Saez et Zucman argumentent qu'une vision liquidationniste – qui affirme que les faillites sont maintenant souhaitables car elles entraînent la réorientation des facteurs de production des entreprises moins productives vers des entreprises plus productives – est insensée étant donné que la crise du corona touche également fortement des entreprises intrinsèquement rentables. Baert et al. (2020) affirment également que les faillites d'entreprises intrinsèquement productives et l'augmentation du chômage de longue durée sont les principales raisons pour lesquelles la récession économique temporaire peut également avoir des effets négatifs à long terme.

Pour l'instant, le choc économique le plus grave en Belgique semble toutefois derrière nous et il est question d'une certaine reprise à partir de juin 2020. La perte de chiffre d'affaires des entreprises, agrégée entre tous les secteurs, semble avoir atteint son plancher en avril 2020 et avait déjà été réduite de moitié fin juin, selon les données de la BNB. La Commission européenne indique que toute forme de relance économique au second semestre suppose en tout cas qu'une deuxième vague de contaminations soit évitée. Bien que le nombre de contaminations enregistrées ait recommencé à grimper en Belgique à partir de fin juillet, les autorités ont opté pour des mesures sanitaires qui préservent en grande partie l'activité économique. Si le maintien de mesures sanitaires assouplies et moins restrictives reste possible et si les activités des entreprises continuent à se normaliser, il faut noter que c'est surtout la mesure dans laquelle la demande agrégée de production intérieure augmente, qui est déterminante pour le rythme de la relance macroéconomique, selon la BNB. Les chiffres d'Eurostat montrent que le secteur belge de la construction s'est fortement redressé en mai et juin et que la production en juin 2020 n'était inférieure que de 1,6 % à celle de juin 2019. La BNB déclare également que la confiance des consommateurs s'est fortement redressée en mai et surtout en juin 2020, mais la baisse enregistrée en juillet et août 2020 a annihilé cette reprise. Les chiffres provisoires de la BNB pour les importations

---

(2) Purchasing Managers Index (l'indice des directeurs d'achat).

et exportations belges en juin 2020 traduisent un certain rebond. Il est encore trop tôt pour évaluer la rapidité de la reprise macroéconomique de la Belgique.

### 2.3. IMPACT ECONOMIQUE DE DIFFERENTES MESURES CONTRE LE CORONA

En raison de leur simultanéité, il est difficile de distinguer les effets économiques des mesures sanitaires de l'impact de la vague d'infections proprement dite. Angelini et al. (2020) simulent, dans le cadre des Working Paper Series de la Banque centrale européenne, les effets de différentes mesures de protection sanitaire sur l'évolution de l'activité économique au fil du temps. Leur simulation constitue un *counterfactual* intéressant qui montre quelles auraient été les conséquences économiques de différentes mesures sanitaires. Il convient de souligner qu'une analyse purement économique de la politique de santé est nécessairement incomplète et que la protection de la santé publique est une priorité dans une situation de crise sanitaire. Ce qui suit ne doit dès lors être considéré que comme un isolement théorique du volet macroéconomique. Il n'est pas possible de décider sur cette base quelle politique de santé est appropriée et il ne faut pas l'interpréter de cette manière.

Dans un scénario de laissez faire sans mesures sanitaires, les coûts économiques à court terme sont relativement limités : la diminution des investissements et de l'emploi est sept fois moins élevée que dans un scénario de lockdown complet initial. Toutefois, en l'absence de mesures sanitaires, le virus coûte six fois plus de vies humaines, ce qui implique, outre le coût incalculable de la perte de vies humaines, une diminution permanente de la population active et du niveau potentiel de production. La reprise économique est donc incomplète à long terme. Partant d'un lockdown complet initial, les auteurs distinguent différentes stratégies de sortie possibles. Un *targeted lockdown* semble être une approche prometteuse pour garantir le caractère temporaire du recul de l'activité économique et se rapproche le plus du scénario de « reprise en V », dans lequel l'activité économique reprend presque intégralement son parcours de croissance original après un choc temporaire. Avec une telle approche, les autorités ont pour objectif d'identifier et de mettre les citoyens infectés en quarantaine. Même si le test et la traçabilité se déroulent de manière imparfaite – seulement 30 % des personnes infectées sont détectées – ce scénario reste optimal du point de vue macroéconomique. Les auteurs mettent en garde contre le maintien d'un lockdown généralisé et indifférencié après la résorption de la vague de contaminations initiale : dans un tel scénario, la reprise économique risque de se faire en forme de L, de telle sorte que le PIB réel à la fin de la période de simulation de trois ans est inférieur au niveau d'avant la pandémie. Un assouplissement trop soudain du lockdown initial coûte en outre davantage de vies humaines. Une stratégie de sortie, dont le traçage des contacts et la quarantaine sélective sont les pierres angulaires, semble dès lors – du moins sur le plan purement économique – préférable aux alternatives. Toutefois, même dans ce scénario de simulation, des mesures de relance de la part des pouvoirs publics s'avèrent essentielles pour accélérer la relance des investissements et de la consommation. L'activation de la clause générale de sortie reprise dans le pacte de stabilité et de croissance, qui soumet les gouvernements de l'Union économique et monétaire (UEM) à des règles budgétaires, a en tout cas été une étape nécessaire pour permettre des initiatives de relance dans la zone euro. Une lutte efficace contre le virus et des formes plus classiques de politique économique de crise doivent donc être

combinées, dans une perspective économique qui vise à accélérer la reprise et à éviter des dommages permanents.

Chetty et al. (2020) soulignent encore davantage la complémentarité de la politique de relance et la lutte contre le virus. Sur la base d'un *ensemble de données en temps réel*, qui surveillent l'activité économique aux Etats-Unis au niveau granulaire, les auteurs déclarent que « *les instruments macroéconomiques traditionnels de lutte contre la récession – stimulation de la demande agrégée et apport de liquidités aux entreprises – sont peut-être moins à même de restaurer l'emploi tant que les dépenses de consommation sont limitées par des risques sanitaires* ». Leur analyse souligne en outre que la consommation est influencée dans le sens négatif principalement par la menace du virus et non par les restrictions sanitaires des pouvoirs publics : le risque de contamination sape la confiance des consommateurs et confronte les entreprises des secteurs les plus touchés à des problèmes de commercialisation. L'étude conforte l'absence de rétablissement de la confiance des consommateurs belges et la conclusion de la BNB selon laquelle, au 18 août 2020, le chiffre d'affaires des entreprises était encore estimé être inférieur de 13 % à celui enregistré en temps normal, alors qu'à ce moment-là, les mesures de protection existantes n'étaient plus guère restrictives. Chetty et al. (2020) suggèrent dès lors que la lutte contre le virus constitue un élément indispensable d'une politique de relance efficace.

### **3. IMPACT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

#### **3.1. ETAT DES LIEUX**

La crise macroéconomique mondiale a également de graves répercussions sur l'emploi. L'Organisation internationale du Travail (OIT) déclare que le nombre d'heures prestées dans le monde entier au premier trimestre 2020 a diminué de 5,4 % – l'équivalent de 155 millions d'emplois à temps plein – et prévoit une contraction encore plus marquée de l'activité au deuxième trimestre, où l'équivalent de 400 millions d'emplois à temps plein serait perdu. La diminution du nombre d'heures prestées est un meilleur indicateur au niveau mondial que l'évolution du chômage ou de l'inactivité, compte tenu du grand nombre de pays qui ont évité une diminution massive de l'activité officielle en recourant à ce que l'on appelle des *short-time work schemes*. L'OIT salue de telles initiatives car elles « *maintiennent la connexion des travailleurs avec leurs fonctions actuelles et réduisent ainsi le risque de perturbation de leur parcours sur le marché du travail à moyen terme* ». Balleer et al. (2016) concluent que, durant la crise de 2008, le *Kurzarbeit* allemand a réussi à sauver de nombreux emplois en jouant le rôle de stabilisateur automatique fort : la perte de revenus des ménages est compensée et le recul de la demande est plus limité, ce qui tempère la récession. Hijzen et Martin (2013) concluent également, sur la base des expériences de 23 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui ont utilisé des *short-time work schemes* pendant la crise financière, que l'impact brut sur le nombre d'emplois sauvés est très positif chaque trimestre. Selon la Commission européenne, c'est la principale raison pour laquelle l'augmentation du chômage dans l'UE a été aussi limitée – une augmentation de 0,2 point de pourcentage en avril tant dans la zone euro que dans l'UE par rapport à mars –, malgré la forte chute de l'activité économique. L'UE soutient aussi financièrement les *short-time work schemes* dans les

Etats membres par le biais de l'initiative SURE, avec 100 milliards d'EUR de prêts (dont 7.766.380.000 EUR ont été promis à la Belgique).

La Belgique a également réussi à éviter un afflux massif dans le chômage régulier à court terme en assouplissant l'accès au chômage temporaire dès les premières mesures qui imposaient des restrictions à la vie économique. Coenen et al. (2020) montrent que le nombre de chômeurs temporaires en Belgique a fortement augmenté à partir de la fin du mois de mars et que les employeurs ont dès lors largement utilisé le système. Outre l'utilisation du chômage temporaire, d'autres facteurs expliquent pourquoi l'énorme baisse de l'activité économique n'est pas allée de paire avec une augmentation proportionnelle du chômage. Le droit-passerelle pour les indépendants, le recours flexible au congé parental et la réduction du temps de travail ont compensé la diminution du nombre d'heures prestées sans entraîner de forte augmentation du chômage. Le recours massif au télétravail – selon le Conseil supérieur de l'Emploi, la part du télétravail dans l'effectif total du personnel à la mi-avril était de 37 % – a également contribué à concilier l'activité et le respect des mesures sanitaires. Le résultat est que les chiffres de la BNB montrent que l'emploi en Belgique a fléchi de 0,3 % au premier trimestre et de 0,8 % au deuxième trimestre (chaque fois par rapport au trimestre précédent). Le chômage belge évolue lui aussi relativement favorablement pour l'instant, vu les circonstances : selon l'*Enquête sur les Forces de Travail* (Statbel), le chômage belge a même baissé en mars et avril et – bien qu'il ait ensuite augmenté en mai et juin – le taux de chômage est resté toujours inférieur à celui du même mois de 2019. Les indicateurs de chômage administratifs, tels que le nombre de demandeurs d'emploi inactifs, ont évolué un peu moins favorablement sur la même période. Une nouvelle augmentation semble probable si tous les chômeurs temporaires ne peuvent pas être réabsorbés par le marché du travail.

### 3.2. EVOLUTION FUTURE

Les projections concernant les performances du marché du travail continuent également à dépendre fortement des réponses politiques et de l'évolution du nombre de contaminations. L'OCDE prévoyait pour la Belgique une hausse du chômage de 5,4 % en 2019 à 7,5 % en 2020, puis une baisse à 6,5 % en 2021, mais cette prévision tablait sur un scénario sans deuxième vague de contaminations, dans lequel le nombre de reproductions du virus resterait inférieur à 1. La BNB est plus pessimiste dans ses prévisions et s'attend à une forte augmentation du taux de chômage au fur et à mesure que les dispositifs de protection temporaires prendront fin. Ce n'est qu'à partir du second semestre de 2021 que le marché du travail belge devrait se redresser. La BNB craint en outre que des entreprises viables aient fait faillite pendant le lockdown et que le chômage se dégrade structurellement par rapport au niveau d'avant la crise.

Benassy-Quéré et al. (2020) affirment également qu'il existe un risque de reprise incomplète de l'emploi après la fin de la crise sanitaire. Certes, le chômage temporaire est un excellent régime pour préserver les relations entre le travailleur et l'employeur et l'activité peut ainsi se rétablir plus rapidement à l'issue de la vague de contaminations, mais des *initiatives discrétionnaires de relance* qui soutiennent la demande sont probablement nécessaires pour veiller à ce que les chômeurs temporaires soient absorbés suffisamment rapidement par le marché du travail. Sans de telles initiatives,

l'afflux de chômeurs temporaires dans le chômage régulier risque d'augmenter et une telle augmentation peut devenir structurelle si elle persiste trop longtemps. Dans ce cas, le chômage naturel suit la voie du chômage effectif en raison des *effets d'hystérèse* (Blanchard et Summer, 1986). Il ne s'agit pas d'une problématique purement théorique pour la Belgique : Coenen et al. (2020) montrent que, pour certains secteurs, le recours élevé au chômage temporaire perdure durant l'été 2020, alors que les limitations techniques et les mesures restrictives en matière de santé sont très limitées. L'industrie, notamment, ne semble se rétablir que lentement : en juin 2020, l'indice de production industrielle désaisonnalisé de Statbel a encore baissé de 1,4 % par rapport au mois précédent.

Coibion et al. (2020) affirment qu'une réponse politique énergique sera nécessaire pour éviter une augmentation structurelle du chômage dans le sillage de la crise du coronavirus, ce qui implique que des mesures de stimulation fiscale et une politique monétaire très expansive sont recommandées. Le monde politique européen semble conscient de ces risques et Charles Michel, président du Conseil européen, déclare vouloir éviter les effets d'hystérèse – qui signifient que « *les individus en chômage de longue durée perdent leurs compétences et que les entreprises disparaissent avec leur savoir-faire* ». Il n'est pas certain que les Etats membres, qui ont des préférences budgétaires très hétérogènes, soient en mesure de formuler une réponse politique coordonnée et énergique. Bien que le Conseil européen ait réussi à trouver un accord sur une version adaptée de l'ambitieux plan de relance de la Commission européenne, l'allocation des fonds reste incertaine compte tenu du mécanisme de gouvernance qui donne aux Etats membres le droit d'exprimer des objections lorsque d'autres Etats membres n'associent pas suffisamment de réformes aux fonds de l'UE. De son côté, la BCE a d'ores et déjà fait savoir qu'elle offrirait le stimulus monétaire nécessaire pour faciliter une relance économique rapide en annonçant son Pandemic Emergency Purchase Program et l'élargissement de ce programme à 1,35 billion EUR en juin.

#### **4. INTERACTION AVEC LES PROBLEMATIQUES EXISTANTES**

La récession mondiale ne crée pas seulement de nouveaux problèmes, mais elle interagit aussi avec des tensions qui existaient déjà avant la crise et qui sont (relativement) propres au contexte économique belge. Plus concrètement, de nombreux défis deviennent encore plus importants et urgents. D'autre part, l'augmentation de la visibilité de ces problématiques accroît peut-être l'intérêt du public, ce qui augmente les chances d'une réponse politique appropriée. Dans cette partie, nous nous concentrons sur quatre problématiques sociétales qui sont fondamentalement influencées par la crise du coronavirus.

##### **4.1. FINANCES PUBLIQUES**

Le FMI s'attend à une explosion de la dette publique mondiale, d'une part en raison de la forte baisse de l'activité économique et, par conséquent, des recettes fiscales, d'autre part en raison du coût budgétaire des initiatives prises par les pouvoirs publics du monde entier pour protéger les personnes, les emplois et les entreprises pendant la crise. Le taux d'endettement brut – la dette publique totale exprimée en pourcentage du PIB – augmente d'autant plus que le dénominateur de la fraction diminue et on



s'attend, au niveau mondial, à un pic historique de plus de 101 % du PIB mondial en 2020-2021. La hausse du taux d'endettement mondial est estimée à 18,7 points de pourcentage – plus forte que l'augmentation annuelle la plus élevée du taux d'endettement pendant la crise financière, qui était de 10,5 points de pourcentage – et dépasse le déficit budgétaire moyen attendu de 14 %. Le FMI s'attend à une plus forte détérioration des finances publiques dans les économies les plus développées, notamment en raison de la réaction fiscale énergique dans ces pays, et la BNB prévoit en effet une augmentation du taux d'endettement belge de 19,4 points de pourcentage en 2020, suivie d'une stagnation à un niveau élevé au cours des prochaines années. La BNB lance une mise en garde contre le fait que, même si l'on se base sur des niveaux de croissance normaux à partir de 2022, un déficit primaire de 4 % du PIB aura pour effet que la trajectoire de l'endettement public s'orientera à la hausse.

Baert et al. (2020) déclarent que cette très forte augmentation du taux d'endettement n'est pas nécessairement préoccupante et n'implique pas de nouveau dérapage budgétaire à l'avenir. Ils soulignent que, tant que le taux d'intérêt que l'Etat paie sur sa dette est inférieur à la croissance économique nominale, la dynamique de la dette à long terme entraîne une diminution du taux d'endettement à son niveau d'avant crise. Cela s'explique par le fait que, selon cette hypothèse, la capacité de l'économie – le dénominateur du taux d'endettement – augmente plus rapidement que la dette publique. Cette dynamique favorable de la dette dépend entièrement de l'hypothèse selon laquelle les taux restent inférieurs à la somme de la croissance réelle et de l'inflation, mais un tel scénario semble très réaliste à la lumière de la réaction déjà annoncée par la BCE à la crise : le taux nominal sur les obligations belges à dix ans est même devenu négatif en juin 2020. Pour que la dette publique évolue favorablement à long terme, il faut avant tout, selon les auteurs, viser une reprise économique complète qui évite les effets d'hystérèse. C'est la seule manière d'éviter le déficit primaire élevé, contre lequel la BNB lance une mise en garde. Les auteurs estiment dès lors que la stimulation de la demande dans l'économie est essentielle pour contrer la menace d'une détérioration structurelle des finances publiques, qui s'accompagnerait d'une baisse des niveaux potentiels de production. De même, Decoster (2020) estime que l'action discrétionnaire des pouvoirs publics, qui stimule la demande et soutient les entreprises qui ont besoin de liquidités, est essentielle pour éviter un dérapage de la dette publique à long terme, même si cela implique des déficits budgétaires supplémentaires à court terme.

#### 4.2. INEGALITES SOCIALES ET IMPACT DE LA CRISE SUR LE REVENU DISPONIBLE

Il est clair que les effets de la pandémie de COVID-19 sur le bien-être sont très importants. Glover et al. (2020) affirment que la crise du coronavirus et les restrictions imposées à l'activité économique n'influencent pas seulement le bien-être agrégé, mais qu'elles s'accompagnent également d'effets de distribution considérables. Le 18 mars 2020, l'OIT lançait déjà une mise en garde contre « *un impact disproportionné sur certains segments de la population, pouvant entraîner une augmentation des inégalités* ». Glover et al. (2020) attirent l'attention sur le fait que ce sont surtout les personnes âgées qui profitent du renforcement des restrictions, telles qu'un lockdown total, alors qu'elles représentent une perte de revenus et même d'emploi pour les jeunes. C'est d'autant plus le cas que, dans les récessions, les jeunes sont souvent touchés de manière

disproportionnée par des licenciements et qu'en Belgique également, les jeunes étaient surreprésentés parmi les chômeurs temporaires en avril et mai (Bell et Blanchflower, 2011 et WG SIC). Il existe donc une pondération entre le ralentissement de la propagation du virus et la préservation de l'activité économique. Les individus ont des préférences différentes en ce qui concerne ce choix, en fonction du secteur dans lequel ils sont employés, de leur âge et d'autres facteurs de risque. Depuis la résurgence du virus à la mi-juillet, les autorités tentent cependant de concilier davantage la lutte contre le virus avec l'activité économique et la pondération est moins marquée.

Pourtant, l'âge n'est probablement pas la principale ligne de rupture pour remarquer un impact inégal de la crise du coronavirus : Blundell et al. (2020) parlent d'une interaction entre la récession liée au corona et les inégalités qui existaient déjà dans différentes dimensions, l'âge ne constituant que l'une d'entre elles. En particulier, la crise du coronavirus risque d'accroître considérablement la pauvreté mondiale, en grande partie en raison de l'absence de mesures d'aide financière dans les pays à revenus faibles à moyens. Laborde et al. (2020) affirment que la crise sanitaire et la récession mondiale en 2020 pourraient plonger plus de 140 millions de personnes dans une pauvreté extrême, en particulier les habitants des pays les moins développés, qui n'ont pas la capacité financière nécessaire pour compenser le choc que leurs citoyens subissent dans leurs revenus. Cela souligne l'importance des revenus de remplacement pour les travailleurs salariés et les indépendants accordés par les autorités belges. Sumner et al. (2020) déclarent qu'une décennie de réduction de la pauvreté mondiale risque d'être annihilée, même si les chiffres précis dépendent de l'ampleur finale de la récession et du seuil de pauvreté appliqué. Corak (2020) indique qu'à l'avenir, la mobilité sociale sera en outre hypothéquée par l'effet de la pandémie, notamment parce que les enfants issus de familles plus pauvres seront probablement moins en mesure de réaliser la transition vers l'enseignement en ligne que les enfants issus de familles plus aisées.

Il existe des indications selon lesquelles l'impact de la crise du coronavirus sur le marché du travail implique également de puissants effets de distribution. Sur la base de données d'enquêtes allemandes, Irlacher et Koch (2020) trouvent la preuve que les emplois dans lesquels le télétravail est possible sont également associés à des salaires plus élevés. La prime salariale s'élève à plus de 10 %. Ce constat suggère que les mesures qui limitent la perte de revenus des chômeurs temporaires sont essentielles pour éviter une trop forte augmentation des inégalités sociales, étant donné que ceux qui sont empêchés d'exercer leurs activités professionnelles en raison des mesures sanitaires telles que la *distanciation sociale*, avaient déjà un revenu inférieur avant la crise du coronavirus. En Belgique également, il ressort des données EFT de 2018 que les travailleurs avec des revenus plus élevés peuvent recourir beaucoup plus souvent au télétravail. Ceci est conforme à l'observation selon laquelle, en Belgique, les faibles revenus sont surreprésentés dans la catégorie des chômeurs temporaires. Les travailleurs peu qualifiés exercent des activités qui se prêtent moins au télétravail et sont également surreprésentés dans le chômage temporaire en Belgique. L'assouplissement de l'accès au chômage temporaire semble dès lors essentiel pour ne pas accroître trop fortement les inégalités de revenus entre travailleurs. D'autre part, les travailleurs qui se trouvent dans les conditions de travail les plus précaires, sont souvent insuffisamment concernés par le régime de chômage temporaire : les travailleurs sous contrat à durée déterminée ne peuvent évidemment pas prétendre au chômage temporaire à l'expiration de leur

contrat et les travailleurs non déclarés ne sont pas non plus touchés par les mesures de remplacement des revenus. En outre, même pour ceux qui en bénéficient, le régime du chômage temporaire n'offre qu'un soulagement à court terme et ils risquent également de se retrouver au chômage en cas de réorganisations ou de faillites. Marchal et al. (2020) démontrent enfin que, même pour les revenus élevés, le chômage temporaire ne protège pas suffisamment les familles à un seul revenu, ce en raison du plafond relativement bas de l'allocation.

Les conséquences initiales indiquent dès lors peut-être déjà que les inégalités augmentent à la suite de cette récession. Les observations sont conformes aux constatations de Furceri et al. (2020) qui déclarent que les pandémies augmentent généralement les inégalités de revenus en termes nets (sous la forme d'un coefficient de Gini plus élevé) et que l'emploi des personnes peu qualifiées est plus sévèrement touché. Néanmoins, les chiffres relatifs à l'impact sur les inégalités sociales restent très divers. Campello et al. (2020) démontrent, par exemple, que les nouvelles offres d'emplois aux Etats-Unis ont davantage diminué durant les 18 premières semaines de 2020 pour les personnes hautement qualifiées que pour les personnes peu qualifiées et un tel « *downskilling* » implique dès lors plutôt une diminution des opportunités pour les chômeurs plus privilégiés. D'autre part, il existe également des arguments qui permettent de supposer que la pandémie mondiale entraînera une accélération de l'automatisation des processus de production (Coombs, 2020). Il existe une étude scientifique qui démontre une augmentation des inégalités en matière d'emploi et de rémunération entre les personnes hautement et faiblement qualifiées (Cords et Pretzner, 2018), bien que la création de nouveaux types de tâches puisse contrecarrer une augmentation des inégalités à long terme (Acemoglu et Restrepo, 2018). Une étude plus approfondie est donc nécessaire pour pouvoir tirer une conclusion univoque concernant les inégalités.

#### 4.3. COUTS DU VIEILLISSEMENT

Le Comité d'étude sur le vieillissement prévoit à moyen terme une augmentation des coûts budgétaires du vieillissement par rapport aux prévisions antérieures. Il estime qu'entre 2019 et 2025, ce coût va s'accroître de 1,7 point de pourcentage du PIB. L'augmentation est en majeure partie due à la révision à la baisse des attentes relatives à l'évolution du PIB durant cette période en raison de la crise du coronavirus, ce qui alourdit le poids des dépenses sociales dans le PIB. L'augmentation du coût des pensions et des soins de santé est presque entièrement imputable à cet « effet PIB », mais il faut noter un accroissement des dépenses pour des coûts sociaux spécifiques, par exemple la révision à la hausse des dépenses pour l'incapacité primaire. Dans les prévisions du Comité d'étude, la crise du coronavirus a un impact beaucoup plus limité sur les coûts du vieillissement après 2025 : plus des trois quarts de la révision à la hausse de 2,2 points pour la période entre 2019 et 2070 résultent de l'augmentation des coûts entre 2019 et 2025. La crise du coronavirus a dès lors intensifié à relativement court terme les défis budgétaires que représente le vieillissement et le besoin de solutions structurelles est devenu plus urgent. Le risque de pauvreté parmi les retraités devrait toutefois s'atténuer à moyen terme. En effet, le seuil de pauvreté – calculé comme s'élevant à 60 % du revenu disponible équivalent médian national – diminue en raison de la baisse attendue des revenus du travail et de la hausse attendue du chômage, alors que les pensions existantes restent inchangées.

#### 4.4. INEGALITE DES GENRES

L'OIT a identifié les femmes comme constituant un groupe particulièrement vulnérable face aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Bien que la mortalité due au virus semble être plus basse chez les femmes (Jin et al., 2020), il existe des indications selon lesquelles les femmes sont en moyenne plus touchées par les conséquences économiques du coronavirus : cela résulte en premier lieu de leur surreprésentation dans les secteurs les plus touchés et dans le secteur des soins de santé. Le rapport sur l'écart salarial de 2019 montre que la Belgique se caractérisait déjà par une situation de travail inégale, du moins sur le plan de la rémunération : en 2017, les salaires bruts étaient en moyenne plus élevés de 9,6 % pour les hommes que pour les femmes, compte tenu d'une durée du travail corrigée. Sans une telle correction, l'écart salarial était plus grand, à savoir 23,7 %, en raison du nombre moyen plus bas d'heures prestées par les femmes. Pour la Belgique, la crise du coronavirus pourrait donc impliquer une augmentation de l'inégalité des genres.

Plus nuancés, Alon et al. (2020) déclarent que les inégalités économiques entre les hommes et les femmes augmentent à court terme en raison de la pandémie, mais que les effets à long terme sont moins univoques. La volatilité cyclique de l'emploi des femmes est normalement inférieure à celle des hommes, car elles sont moins souvent employées dans des secteurs très sensibles à la conjoncture, comme le secteur de la construction, et en raison de leur surreprésentation dans le secteur moins cyclique des services (Doepke et Tertilt, 2016). Alon et al. (2020) affirment qu'il existe des raisons de penser que les effets de la crise du coronavirus sur l'emploi seront différents étant donné que les femmes ne travaillent pas plus souvent que les hommes dans des secteurs qui conviennent au télétravail ou dans des secteurs qui sont considérés comme « critiques » et qui ressentent dès lors un recul plus limité de l'activité. En Belgique, il apparaît effectivement que le télétravail est moins courant pour les femmes, en raison des caractéristiques des secteurs dans lesquels elles sont employées (Conseil Supérieur de l'Emploi, 2020). En août 2020, Alon et al. (2020) constataient en outre une confirmation de leur hypothèse antérieure : aux Etats-Unis, l'emploi féminin a reculé davantage que l'emploi masculin à la suite de la crise du coronavirus. La surreprésentation des femmes dans les services impliquant des contacts étroits (comme le secteur horeca) est également mentionnée comme facteur explicatif.

A court terme, la fermeture des écoles et l'impossibilité pour les grands-parents d'accueillir leurs petits-enfants pour des raisons de santé génèrent en outre la nécessité de garder les enfants à domicile. Ce besoin accru de garde des enfants peut avoir pour effet que les femmes doivent rester davantage à la maison en raison de la répartition existante du travail domestique entre les genres (Alon et al., 2020). Ces effets à court terme présumés semblent se confirmer, du moins pour l'UE : les données d'Eurostat montrent que la baisse du nombre d'heures prestées au premier trimestre 2020 par rapport au dernier trimestre 2019 a été plus marquée chez les femmes (5,2 % contre 4,9 % chez les hommes), malgré une forte hétérogénéité entre Etats membres. Pour la Belgique, l'écart était encore plus marquant : le nombre d'heures prestées a diminué de 1,5 % pour les hommes (par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre de 2019) et de 4,4 % pour les femmes. Au premier trimestre 2020, l'absentéisme au travail était également plus élevé chez les femmes que chez les hommes. D'autre part, Coenen et al. (2020) notent

à nouveau une surreprésentation des hommes parmi les chômeurs temporaires en Belgique en avril, mai et juin 2020.

A long terme, Alon et al. (2020) entrevoient des raisons de supposer une diminution de l'inégalité entre les genres. Les normes sociales relatives à la répartition des tâches entre les genres au sein du ménage pourraient changer en raison de la plus grande responsabilité que les hommes peuvent assumer dans l'éducation des enfants à la suite du lockdown ou de la possibilité de télétravail. D'autre part, il semble qu'il y ait de réelles chances pour qu'après la crise sanitaire, les employeurs qui ont investi dans des technologies permettant le télétravail, ne retournent pas entièrement à des formes classiques d'emploi. Une telle flexibilisation de l'environnement de travail rend l'activité plus compatible avec l'éducation des enfants et faciliterait l'activité professionnelle des femmes, qui accomplissent actuellement la plupart des tâches ménagères. Goldin (2010) a en effet identifié le manque de flexibilité dans les régimes de travail comme une cause majeure du *gender pay gap*. Blaskó et al. (2020) affirment également que la combinaison d'une plus grande responsabilité des hommes dans le ménage et la flexibilisation du régime de travail pourraient entraîner à long terme une érosion des normes en matière de genres et une répartition plus équitable du travail rémunéré et non rémunéré. Les auteurs considèrent que le monde politique a un rôle essentiel à jouer pour exploiter ce potentiel.

## **5. CONCLUSION ET POINTS D'ATTENTION POUR LA POLITIQUE**

L'apparition du virus du SRAS-CoV-2 a incité les autorités du monde entier à prendre des mesures très poussées en vue de préserver la santé publique. En Belgique également, de grandes parties du fonctionnement de la société ont été suspendues et l'impact sur l'économie a été conséquent. Bien que les dommages exacts restent encore imprécis, il existe un large consensus sur l'ampleur du choc initial. Ce n'est qu'en recourant à des mesures très énergiques, telles que l'accès assoupli au chômage temporaire, que la Belgique a pu éviter que la forte baisse d'activité n'entraîne une vague de licenciements proportionnelle – et dès lors massive. Un soutien financier a également été apporté aux entrepreneurs touchés afin d'éviter les faillites d'entreprises intrinsèquement rentables.

Tant qu'il n'y aura pas de vaccin contre le virus, il ne pourra certainement pas non plus être question d'un retour complet à la situation d'avant la crise. Il existe quand même des raisons d'être optimistes : durant l'été 2020, les pouvoirs publics ont recouru à des mesures sanitaires qui entravent moins l'activité économique et ont ainsi paré à la chute historique du printemps. Pour donner le maximum de chances de réussite à une reprise économique en V, une politique de relance dynamique est indispensable ; la simple découverte d'un vaccin en soi est insuffisante à cet effet. Un vaccin supprimerait les restrictions dans la production et le niveau potentiel de production pourrait se rétablir mais, par la suite, une stimulation énergétique de la demande agrégée par les pouvoirs publics sera nécessaire pour lutter contre la récession. Si ces mesures de stimulation budgétaire ne sont pas suffisamment rapides ou importantes, le potentiel de production de notre économie risque de subir des dommages permanents, sous la forme d'effets d'hystérèse. Même en cas d'intervention budgétaire forte, il n'est pas exclu que la reprise à long terme soit incomplète : malgré les aides publiques, il est probable que certaines entreprises viables doivent réduire leurs activités, notamment

dans des secteurs lourdement touchés comme l'industrie, l'horeca et la culture. C'est pourquoi il est important de mener une politique de relance solide, qui se concentre sur les secteurs présentant le plus grand potentiel de croissance, non seulement en termes de production mais aussi d'emploi, notamment aussi pour les groupes qui se situent actuellement plus en marge du marché du travail. En vue de minimiser ce dommage, la limitation de la durée de la récession est toutefois primordiale : outre la politique de relance des pouvoirs publics, l'évolution de l'environnement international sera également déterminante à cet égard, compte tenu de l'ouverture de l'économie belge. Enfin, nous devons également être conscients des effets de distribution réels que la crise engendre entre les générations, les classes de revenus et les genres, et nous devons tenter de réduire les inégalités dans ces domaines. Avant tout, d'autres recherches sont cependant nécessaires afin de pouvoir tirer des conclusions univoques concernant l'ampleur et l'orientation de la redistribution engendrée par la crise du coronavirus.

*(Traduction)*

---

**BIBLIOGRAPHIE**

- Acemoglu, D. et Restrepo, P., The race between man and machine: Implications of technology for growth, factor shares, and employment, *American Economic Review*, n° 108, pp. 1.488-1.542, 2020.
- Alon, T., Doepke, M., Olmstead-Rumsey, J. et Tertilt, M., *The impact of COVID-19 on gender equality*, National Bureau of Economic Research, 2020.
- Alon, T., Doepke, M., Olmstead-Rumsey, J. et Tertilt, M., *This Time It's Different: The Role of Women's Employment in a Pandemic Recession*, National Bureau of Economic Research, 2020.
- Angelini, E., Damjanović, M., Darracq Pariès, M. et Zimic, S., A primer on the macroeconomic implications of the Covid-19 pandemic, *ECB Working Paper Series*, 2020.
- Balleer, A., Gehrke, B., Lechthaler, W. et Merkl, C., Does short-time work save jobs? A business cycle analysis, *European Economic Review*, n° 84, pp. 99-122, 2016.
- Banque nationale de Belgique, Business Cycle Monitor June 2020, Bruxelles, 2020.
- Banque nationale de Belgique, Economic Review June 2020, Bruxelles, 2020.
- Banque nationale de Belgique, Economic projections for Belgium – Spring 2020, Bruxelles, 2020.
- Banque nationale de Belgique, Impact économique de la crise sanitaire « Covid-19 » : un scénario, Bruxelles, 2020.
- Baert, S., Cockx, B., Heylen, F. et Peersman G., Economisch beleid in tijden van Corona: een kwestie van de juiste uitgaven te doen, *Gentse Economische Inzichten*, Gand, 2020.
- Bell, D. N. et Blanchflower, D. G., Young people and the Great Recession, *Oxford Review of Economic Policy*, pp. 241-267, 2020.
- Bénassy-Quéré, A., Marimon R., Pisani-Ferry, J., Reichlin, L., Schoenmaker, D. et Weder di Mauro, B., *COVID-19: Europe needs a catastrophe relief plan*, 2020.
- Bevers, T., Burnel, V., Coenen, A., Gilbert, V. et Jacobs, A., The end of the world as we know it? L'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le marché du travail belge, *Revue belge de sécurité sociale*, 2020.
- Blanchard, O. J. et Summers, L. H., Hysteresis and the European unemployment problem, *NBER macroeconomics annual*, pp. 15-78, 2020.

Blaskó, Z., Papadimitriou, E. et Manca, A. R., *How will the COVID-19 crisis affect existing gender divides in Europe*, Science for Policy reports by the Joint Research Centre, 2020.

Blundell, R., Costa Dias, M., Joyce, R. et Xu, X., COVID-19 and Inequalities, *Fiscal Studies*, n° 41, pp. 291-319, 2020.

Campello, M., Kankanhalli, G. et Muthukrishnan, P., *Corporate hiring under covid-19: Labor market concentration, downskilling, and income inequality*, National Bureau of Economic Research, 2020.

Charles, M., *Climate transition, transformation and convergence: Europe's path towards robuste resilience*, 2020.

Chetty, R., Friedman, J. N., Hendren, N. et Stepner, M., *How did covid-19 and stabilization policies affect spending and employment? A new real-time economic tracker based on private sector*, National Bureau of Economic Research, 2020.

Commission européenne, Coronavirus: the Commission mobilises all of its resources to protect lives and livelihoods, Bruxelles, 2020.

Commission européenne, budget UE à long terme 2021-2027 : Proposition à la Commission mai 2020, Bruxelles, 2020.

Commission européenne, European Economic Forecast Summer 2020, European Economy Institutional Papers, 2020.

Conseil de l'Union européenne, Déclaration des ministres des Finances de l'Union européenne sur le pacte de stabilité et de croissance à la lumière de la crise COVID-19, Bruxelles, 2020.

Conseil européen, Conclusions finales de la réunion extraordinaire du Conseil européen (17-21 juillet 2020), Bruxelles, 2020.

Conseil supérieur de l'Emploi, Etat des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions dans le contexte du covid-19, Bruxelles, 2020.

Coombs, C., Will COVID-19 be the tipping point for the intelligent automation of work? A review of the debate and implications for research, *International Journal of Information Management*, 2020.

Corak, M., *The COVID-19 pandemic is a threat to social mobility, as children in disadvantaged families will face more challenges in adulthood*, 2020.

Decoster, A., Hoe fel besmet COVID-19 onze overheidsfinanciën?, *Leuvense Economische Standpunten*, Louvain, 2020.



Doepke, M. et Tertilt, M., Families in Macroeconomics, chapitre 23 du *Handbook of Macroeconomics*, Noord Holland, 2016.

Eurofound, *Can short-time working save jobs during the COVID-19 crisis?*, Dublin, 2020.

Fonds monétaire international, *World Economic Outlook Update June 2020*, Washington D.C., 2020.

Furceri, D., Loungani, P. et Ostry, J. D., *How Pandemics Leave the Poor Even Farther Behind*, IMF Blog, 2020.

Glover, A., Heathcote, J., Krueger, D. et Ríos-Rull, J. V., *Health versus wealth: On the distributional effects of controlling a pandemic*, National Bureau of Economic Research, 2020.

Goldin, C., How to achieve gender equality, *The Milken Institute Review*, pp. 24-33, 2015.

Hijzen, A. et Martin, S., The role of short-time work schemes during the global financial crisis and early recovery: a cross-country analysis, *IZA Journal of Labor Policy*, 2013.

Institut des Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan, *L'économie belge devrait se contracter de 10,6 % en 2020 puis se redresser partiellement en 2021 avec une croissance de 8,2 %*, Bruxelles, 2020.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, *L'écart salarial entre les femmes et les hommes*, Anderlecht, 2020.

Irlacher, M. et Koch, M., Working from home, wages, and regional inequality in the light of Covid-19, *CESifo Working Paper Series*, 2020.

Jin, J. M. et al., Gender differences in patients with COVID-19: Focus on severity and mortality, *Frontiers in Public Health*, n° 8, article 152, 2020.

Laborde, D., Martin, W. et Vos, R., *Poverty and food insecurity could grow dramatically as COVID-19 spreads*, 2020.

Marchal, S., Penne, T. et Storms, B., *De doeltreffendheid van ons sociaal vangnet in coronatijden*, Corona Onderzoeksconsortium voor Inkomensverdeling en Sociale Effecten, 2020.

Organisation de Coopération et de Développement économique, *OECD Employment Outlook 2020: Worker Security and the COVID-19 Crisis*, Paris, 2020.

Organisation internationale du Travail, *ILO Monitor 1st Edition COVID-19 and the world of work: Impact and policy responses*, Genève, 2020.

Organisation internationale du Travail, *ILO Monitor: COVID-19 and the world of work. Fifth edition*, Genève, 2020.

Saez, E. et Zucman, G., *Jobs Aren't Being Destroyed This Fast Elsewhere. Why Is That?*, 2020.

Sumner, A., Hoy, C. et Ortiz-Juarez, E., *Estimates of the Impact of COVID-19 on Global Poverty. UNU-WIDER Working Papers*, 2020.

## TABLE DES MATIERES

**IMPACT MACROECONOMIQUE DE L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS : RECESSION, REPRISE ET DOMMAGES PERMANENTS**

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>21</b>
<b>2.</b>	<b>RECU HISTORIQUE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE</b>	<b>21</b>
2.1.	ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	21
2.2.	BELGIQUE	23
2.3.	IMPACT ECONOMIQUE DE DIFFERENTES MESURES CONTRE LE CORONA	25
<b>3.</b>	<b>IMPACT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL</b>	<b>26</b>
3.1.	ÉTAT DES LIEUX	26
3.2.	ÉVOLUTION FUTURE	27
<b>4.</b>	<b>INTERACTION AVEC LES PROBLÉMATIQUES EXISTANTES</b>	<b>28</b>
4.1.	FINANCES PUBLIQUES	28
4.2.	INÉGALITÉS SOCIALES ET IMPACT DE LA CRISE SUR LE REVENU DISPONIBLE	29
4.3.	COUTS DU VIEILLISSEMENT	31
4.4.	INÉGALITÉ DES GENRES	32
<b>5.</b>	<b>CONCLUSION ET POINTS D'ATTENTION POUR LA POLITIQUE</b>	<b>33</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>35</b>